

Séance du lundi 26 juin 2017

Date de Convocation : mardi 20 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2017.06.05 - Carré Amiot - Déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la place Carriat suite à enquête publique.

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle MAISTRE à Christian PORRIN, Nadia OULED SALEM à Michel FONTAINE, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Andy NKUNDIKIJE à Françoise COURTINE, Jacques VIEILLE à Elisabeth PASUT

Absents :

Abdallah CHIBI, Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Par délibération en date du 9 mai 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier de trois emprises d'une superficie totale de 1657 m² représentant l'assiette foncière d'une partie de la Place Carriat, située sur le pourtour de la parcelle cadastrée section AD numéro 144 et destinées à être cédées respectivement à l'opérateur chargé de l'opération immobilière et à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) au titre de ses compétences et en vue de l'implantation du Conservatoire à Rayonnement Départemental de (CA3B).

Un arrêté du Maire, en date du 10 mai 2016, a prescrit l'ouverture de ladite enquête dans les formes prévues par le Code de la voirie routière ainsi que le Code des relations entre le public et l'administration. Celle-ci s'est déroulée du 31 mai au 21 juin 2016 inclus, à l'issue de laquelle Monsieur le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement des emprises concernées.

En date du 23 juin 2017, l'installation de la zone de chantier des travaux relatifs à la construction de l'immeuble à vocation commerciale et de l'extension du bâtiment côté cours de Verdun, permet de constater la désaffectation des emprises à déclasser.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration ;

VU les pièces du dossier de déclassement dressé par les services municipaux ;

VU la délibération du Conseil municipal du 9 mai 2016 ;

VU l'arrêté municipal en date du 10 mai 2016 ;

VU le certificat d'affichage, les résultats de l'enquête et les conclusions de Monsieur le Commissaire-enquêteur ;

VU l'avis de la Commission Proximité-Travaux - Environnement / Urbanisme - Déplacements du 13 juin 2017 ;

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

CONSTATE la désaffectation des trois emprises situées sur une partie de la Place Carriat et le pourtour de la parcelle cadastrée section AD numéro 144, d'une superficie totale de 1657 m².

SE PRONONCE favorablement sur le déclassement du domaine public routier communal desdites emprises en vue d'une part de la cession de la partie Nord à l'opérateur chargé de l'opération immobilière, et d'autre part du transfert de la partie Sud à CA3B pour l'installation du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la CA3B.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous documents afférents.